

# conférence

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

C 89/LIM/28  
Novembre 1989

Vingt-cinquième session

Rome, 11-30 novembre 1989

F

## TROISIÈME RAPPORT DU BUREAU

### Déclarations en séance plénière d'organisations internationales non gouvernementales jouissant du statut consultatif

1. Le Bureau a été saisi des demandes adressées par la Confédération internationale des syndicats libres, l'Alliance coopérative internationale, la Fédération internationale des producteurs agricoles, la Fédération internationale des travailleurs des plantations, de l'agriculture et des secteurs connexes, la Confédération mondiale du travail et la Fédération syndicale mondiale, organisations internationales non gouvernementales jouissant d'un statut consultatif auprès de la FAO, qui désiraient prendre la parole devant la Conférence.

2. Après avoir examiné ces demandes, le Bureau, conformément à l'Article X-2(g) du Règlement général de l'Organisation, fait maintenant rapport à la Conférence et recommande que la Conférence autorise les organisations précitées à prendre la parole devant la Conférence, étant entendu que la durée des interventions ne dépassera pas 10 minutes et qu'en aucun cas ces organisations ne pourront avoir la priorité sur les délégués des Etats Membres.

### Droit de vote

3. Le Bureau a entendu un rapport du Directeur général sur ses entretiens avec les représentants des Etats Membres n'ayant plus le droit de vote à la Conférence, à cause de leurs arriérés de contributions. Il a été informé que certains pays effectuerait des versements sous peu ou dans le courant de la semaine prochaine. Le Bureau a demandé au Directeur général de poursuivre ses entretiens et de lui faire rapport à ce sujet la semaine prochaine.